



## **Procès-verbal du Conseil d'Administration**

**Réunion du 13 janvier 2022 en présentiel**

**Présents :** Pascal Lapkine, Chantal Mora-Tâche, Séphanie Vandebussche, Daniel et Isabelle Lacreuse, Patrick Fontenelle, Emmanuel Paillat,

**Absent :** Frédéric Willekens.

**Ouverture de séance : 19h40**

### **Ordre du jour**

- 1 - Championnat de Vendée Salle**
- 2 - Validation des comptes 2021**
- 3 - Calendriers Salle, TAE**
- 4 - Matériel du Comité**
- 5 - Incidents archers**
- 6 - Stages**
- 7 - Bilan des actions ANS**
- 8 - Journées paralympiques**
- 9 - Dates Assemblées Générales**

### **1 - Championnat de Vendée Salle**

En raison des règles sanitaires, la salle de Fontenay ne peut pas accueillir 20 cibles.

3 solutions :

- Annulation pure et dure
- Réduire le nombre de cibles
- Trouver une salle plus grande

La solution la plus raisonnable est de réduire les quotas. Les Sables d'Olonne se sont proposés, mais cela ne convient pas. Le Championnat se tiendra comme prévu à Fontenay, tirs dans la longueur pour avoir le recul nécessaire, 14 cibles. Chantal revoit les quotas et Gaël refait le mandat.

**Validé à l'unanimité**

## **2 - Validation des comptes 2021**

Stéphanie présente les comptes annuels  
Stéphanie les envoie aux vérificateurs pour quitus.  
**Validés à l'unanimité**

## **3 - Calendriers Salle, TAE**

Chantal prépare le calendrier salle 2022/2023 pour que les clubs inscrivent les dates souhaitées. Dans la mesure où il y a plus de clubs que de dates disponibles, il faudra s'adapter en fonction des disponibilités des salles et du partage, voire de la mutualisation des concours. En dernier recours, le Comité Départemental tranchera avant de valider les dates.

Chantal envoie le courriel aux clubs avec une réponse demandée pour le 6 mars 2022.  
**Adopté à l'unanimité.**

## **4 - Matériel du Comité**

Nous avons réceptionné les nouveaux feux. Une convention sera signée en début de saison entre le CD et les clubs demandeurs, un chèque de caution de 1500€ sera demandé et rendu en fin de saison. De plus, un état contradictoire du matériel sera établi entre les 2 parties à chaque sortie et rentrée.

Chantal s'occupe de faire des devis pour acheter une boîte de protection sur roulette comme pour les instruments de musique pour ranger les feux et Patrick voit de son côté pour une boîte pour les pieds.

**Adopté à l'unanimité.**

Le devis des scoreurs est **validé à l'unanimité**. Patrick se charge de la commande auprès de l'archerie du Bocage.

Pour les 2 banderoles et les 2 flammes, Emmanuel et Gaël ont fait établir un devis par des entreprises différentes. Après comparaison et à qualité égale, l'entreprise AST Publicité Challans est retenue. (660€) Gaël s'en occupe.

L'Archerie du Bocage, partenaire du CD, les subventionne à hauteur de 200€. Son logo apparaîtra sur les flammes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5 - Incidents archers**

Suite aux incidents de non respect des gestes barrière d'un archer, Pascal, en sa qualité de Président du CD85 a envoyé un mail à notre PCRA et fera un courrier au Comité Régional

**Validé à l'unanimité.**

## **6 - Stages**

Isabelle nous fait un compte rendu du stage de Noël : 14 jeunes de 4 clubs. Coût net pour le CD 151.70€.

Le prochain aura lieu à Aizenay pendant les congés d'hiver. Il s'adressera aux archers confirmés pour une préparation au championnat de France.

Une aide de 40€ pendant la pandémie sera versée au club accueillant le stage. Quand ce sera à nouveau possible, le CD organisera un moment plus festif à la fin des stages.

Validé à l'unanimité.

## **7 - Bilan des actions ANS**

Pascal, Stéphanie et Isabelle se réuniront pour faire le bilan des actions (trophée des mixtes, stages).

2 archers sont en formation arbitre. À ce jour, aucune aide n'a été demandée.

## **8 - Journées paralympiques**

Dans le cadre des JO et "Vendée terre de jeux", une journée est organisée le 24 janvier à Montaigu, Pascal s'en occupe

## **9 - Dates Assemblées Générales**

L'assemblée générale du Comité Régional aura lieu le 12 novembre 2022.

Pour respecter nos statuts, nous organiserons notre AG le 28 octobre 2022 et nous proposerons une modification de nos statuts pour avoir moins de contraintes quant à la date.

Tant que nous n'aurons pas d'écrits officiels nous obligeant à fournir la Trésorerie en année sportive (1er septembre au 31 août), nous continuerons à la présenter en année civile (1er janvier au 31 décembre).

**Validé à l'unanimité.**

**Prochaine réunion du CA : jeudi 10 mars 2022 à 19h30**

**Fin de séance 22h25**

Le Président,



La Secrétaire Générale

